

## FORMATION DPC

*Cette formation est conforme à des règles communes définies par le conseil pédagogique de la FST "Sommeil", modélisée par le CNP d'ORL et réalisée par notre organisme, agréé par l'Agence du DPC.*

Je m'inscris à la formation de DPC indemnisée : Présentiel de 6h

**Samedi 15 Septembre 2018 – 9h30 > 17h**

**Au Novotel de Montpellier (34)**

**Prise en charge des syndromes d'apnées du sommeil, chez les patients de plus de 16 ans, par dispositif de ventilation en PPC (\*)**

DPC N° : 44371800009 session 2

**Experts :**

Dr. O. Gallet de Santerre (ORL)  
Dr. J.-P. Mallet (Pneumo)

**Animateur :**

Dr. P. Sachot (ORL)

Ce deuxième rendez-vous est proposé aux ORL du Sud de la France. Comme pour toutes nos formations, les experts sont des personnalités reconnues dans le domaine du sommeil.

Cette formation permettra un partage des « regards » entre ORL et Pneumologues, élément essentiel dans la prise en charge d'une pathologie qui à plusieurs portes d'entrées et plusieurs alternatives thérapeutiques.

**(\*) Prérequis : Le niveau "confirmé" dans cette pratique :**

Il concerne les ORL qui prennent en charge les apnées du sommeil et qui pratiquent déjà des polygraphies. Concrètement, vous pratiquez 50 polygraphies ventilatoires (PGV) par an avec 20 prescriptions de dispositifs de pression positive continue (PPC). Dans ce cas, vous participez à un DPC de 6 heures présentiels.

**Le CNP attestera de la qualité et de la conformité de la formation suivie par le participant. Le CNOM validera, in fine, la qualité du prescripteur de dispositif de PPC.**

**IMPORTANT : joindre avec ce bulletin un engagement sur l'honneur concernant votre pratique**

## Inscription en ligne

**IMPORTANT :** Si vous n'avez pas de compte DPC : créer votre compte sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) (\*)

**Pour vous inscrire à une formation DPC, vous devez suivre les étapes suivantes :**

- Vous connecter à votre espace personnel sur le site : [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)
- Cliquer dans la rubrique <recherche actions> puis indiquer la référence de la formation : < **44371800009** > et sélectionner <rechercher>
- Cliquer sur <détails de l'action> en haut à droite de la page
- Aller sur < **session 2** > en bas de la page puis cliquer sur le bouton < s'inscrire >
- Cliquer enfin sur <valider>

**Bulletin d'inscription** : A retourner avec votre chèque de caution à :

**ORL-DPC : 3, rue de l'Arrivée - BP 50 - 75749 Paris cedex 15**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Numéro RPPS : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Statut : Libéral/Salarié/Mixte : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

E-mail : (obligatoire) \_\_\_\_\_

**Nous retourner dûment rempli et signé ce bulletin d'inscription**, accompagné d'un chèque de caution de 230€ pour l'année 2018. (Nous conserverons ce chèque durant l'année 2018 pour toutes inscriptions. Il sera détruit en fin d'année sauf en cas d'annulation tardive voir modalités ci-dessous).

## Modalités de prise en charge - Indemnisation

### ➔ TRANSPORTS :

Aucune prise en charge, quel que soit la distance. Rappel : se rapprocher de son expert-comptable ou de son AGA pour la déductibilité.

### ➔ ANNULATION :

ORL-DPC encaissera le chèque de caution formation, en cas d'annulation du participant (**quel qu'en soit le motif**) moins de 15 jours calendaires avant la formation ou en cas de non-participation à la totalité de la formation. Un reçu fiscal vous sera remis.

➔ INDEMNISATION ANDPC : présentiel de 6h : **270.00 €**

➔ DEJEUNER : pris en charge par **ORL-DPC**

Contactez-nous



**01 43 22 08 34 - @ orl-dpc@snorl.org**

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation des formations ORL-DPC ci-dessus.

Date : \_\_\_\_\_

Signature et cachet (obligatoire)

(\* ) Si vous n'avez pas de compte DPC, il vous faut le créer sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) en remplissant toutes les rubriques et en validant votre enregistrement avec votre identifiant. Cette opération conditionne la validité de toute la suite de votre démarche de formation y compris votre indemnisation.